Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212203442-20260521-2026_21-DE

COMMUNE DE TREBRIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12/05/2026 Nombre de membres en exercice : 15 présents : 13 votants : 14 pour : 14 contre : 0 abstention : 0	L'an deux mille vingt-six, le 21 mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur EVEN Fabrice, Maire. **Etaient présents** : Even, Drillien, Breton, Gillet, Tritta, Fontalirant, Philippot, Thoraval, Quiltu, Tougard, Bacquer, Jégou, Verdon **Absents** : Henry (pouvoir à Even), Gestin (excusée) **Secrétaire de séance** : Thoraval

Objet de la délibération

N° 2026-21

Voirie 2026 : Attribution du marché

Monsieur Le Maire fait savoir au conseil municipal que l'ouverture des plis relative au programme de voirie 2026 a été réalisée par les représentants du Groupement de communes du secteur de Maël-Carhaix. Il donne connaissance des résultats de la consultation des entreprises.

Après examen des propositions, l'entreprise retenue par le groupement de commande est :

- l'entreprise **EUROVIA BRETAGNE - La Côte Boto – BP 39 - 22440 PLOUFRAGAN**

Sur la commune de TREBRIVAN, les travaux sont prévus à hauteur de : **54 003.10 € HT soit 64 803.72 € TTC,** en tranche ferme : VC n° 22 de Botcoadic Bian, VC n° 24 de Ponterrien, VC n° 21 de Rumel Bian et VC de Kergus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise **EUROVIA BRETAGNE**, pour un montant total de **54 003.10 € HT soit 64 803.72 € TTC,** pour la réfection des voies communales citées ci-dessus.
- Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget primitif 2026.

Le Maire,
EVEN Fabrice

MAIRIE DE TREBRIVAN (Côtes-d'Armor)